

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI- SAUVLET-Mmes RIQUET -LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2023-3-18

Demande de subvention
ETAT- FONDS VERT
Travaux de mise aux normes
des plafonds et de l'éclairage
de la salle des fêtes

Excusés :

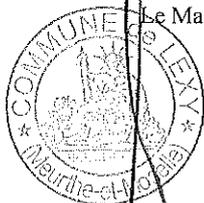
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 29 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 mars 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'État, via le dispositif du Fonds vert, au titre de la « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », principalement sur le volet de mise aux normes de sécurité. Des travaux de rénovation sont nécessaires pour la mise aux normes, la sécurisation des plafonds et éclairage de la salle des fêtes. Cette opération est estimée à 45 431,69 € HT.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de mise aux normes, la sécurisation des plafonds et l'éclairage de la salle des fêtes qui s'élève à 45 431.69 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint.

SOLLICITE une subvention de 9 086,34 € auprès de l'état au titre du Fonds vert.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-215403148-20230327-2023_3_18-0

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Fonds vert – Soutien à la rénovation énergétique	45 431.69, €	20,00 %	9 086,34 €
ETAT - DSIL	45 431.69 €	40,00 %	18 172.68 €
DEPARTEMENT Appui aux territoires 54	45 431.69 €	20.00 %	9 086.34 €
Montant total des subventions			36 345.36 €
Part communale	45 431.69 €	20,00 %	9 086 34 €
Montant total HT			45 431.70 €
TVA 20.00 %			9 086.33 €
MONTANT TOTAL TTC			54 518,03 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE
 le 30/03/2023
 Application agréée E-legalite.com